

# Le renseignement pénitentiaire

Le renseignement pénitentiaire existe depuis 2003. Il se décline en administration centrale, dans les directions interrégionales et au sein de chaque établissement pénitentiaire.

## → Ses missions :

- détecter les mouvements de repli identitaire et/ou de radicalisation en détention,
- recueillir, analyser et coordonner l'ensemble des informations liées à la sécurité des établissements,
- échanger données et informations avec magistrats, officiers de liaison étrangers et services de sécurité de l'Etat spécialisés dans la lutte antiterroriste et la répression de la criminalité nationale et transnationale.

## → Malgré l'évolution significative des phénomènes de radicalisation, le renseignement pénitentiaire n'a pas bénéficié de moyens matériels et RH conséquents avant 2012.

## → Les nouvelles alertes signalées par les personnels dès l'arrivée de Christiane Taubira l'ont conduite à réagir sans attendre dès 2012 :

- création de 7 postes supplémentaires en administration centrale et dans les directions interrégionales (DISP) qui bénéficient désormais d'un voire deux officiers dédiés ; au total 27 personnes,
- développement et intensification de la collaboration avec les services du ministère de l'Intérieur et de renseignement : un directeur d'établissement pénitentiaire détaché au sein de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) depuis le 5 janvier 2015, participation des chefs d'établissements pénitentiaires aux états-majors de sécurité départementaux.

L'action menée depuis 2012 se poursuit et s'amplifie pour lutter efficacement contre la radicalisation et le terrorisme :

- recrutement de personnels pour renforcer le renseignement pénitentiaire à tous les niveaux d'intervention (central, interrégional, par établissement), informaticiens, analystes veilleurs, traducteurs et interprètes
- mise en place de nouvelles équipes d'intervention et de sécurité principalement dédiées aux fouilles sectorielles.

